



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais

Service de l'Environnement / Unité Gestion des Risques
Affaire suivie par : Aurélien PRUD'HOMME
03 21 22 99 29
aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr

Béthune, le 25 septembre 2020

Sous-Préfecture de Béthune
Affaire suivie par : Cindy PESNEL
03 21 61 79 45
cindy.pesnel@pas-de-calais.gouv.fr

COMPTE-RENDU

OBJET : Réunion de concertation du Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de la Clarence du 22 septembre 2020

Présidente :

Chantal AMBROISE	Sous-préfète de l'arrondissement de Béthune
------------------	---

Participants :

Alain BARROIS	Mairie de Bourecq
Jacky BERTIER	Maire de Labeuvrière
Bertrand BODDAERT	Chambre d'agriculture
Maxence CATRY	CABBALR
Christophe COPPIN	Maire de Floringhem
Alain DAILLES	Mairie de Lapugnoy – adjoint au maire
Hélène DANEL	CABBALR
Freddy DEFEBVIN	Mairie de Saint-Hilaire-Cottes
Dany DELERUE	Maire de Aumerval
Jean-François DELPLACE	Maire de Auchy-au-bois
Frédéric DIAZ	Maire de Nédonchel
Cédric DOUBLET	Mairie de Auchel - DST
Jean-Michel DUBOIS	Mairie de Gonnehem – Adjoint au maire
Jorys DUMUR	Mairie de Chocques – Adjoint au maire
Christel DURAND	Mairie de Ecquedecques – Adjointe au maire
Yannick DUTHIEW	Mairie de Lillers
Sarah DUVERNEY	SYMSAGEL
William FERREIRA	Mairie de Calonne-Ricouart



Dominique GAROT	Maire de Sachin
Line GAROT	Maire de Ferfay
Jean-Claude GRAVELEINE	Mairie de Robecq – Adjoint au maire
André HENNEBELLE	Maire de Allouagne
Francis HOLBE	Mairie de Ham-en-Artois – Adjoint au maire
Daniel HOUBART	Association des riverains de Gonnehem
Olivier HOUPIN	Carlier Plastiques
Mélanie HOURRIEZ	Mairie de Lillers
Christine Jacques	PIREP
Mireille LAIGLE	Mairie de Bours – Adjointe au maire
Laurent LATURELLE	DDTM – Responsable de l'unité Gestion des Risques
Annick LEROY	Mairie de Nédon – Adjointe au maire
Richard LEWANDOWICZ	Mairie de Pernes – Adjoint au maire
Laurence MARTEL	Mairie de Lapugnoy
Olivier MAURY	DDTM – Chef du service de l'Environnement
Serge OBOEUF	Mairie de Burbure – Adjoint au maire
Julien PERET	Société CRODA
Cindy PESNEL	Sous-préfecture de Béthune
Arnaud PICQUE	Maire de Lespesses
Jean-Marie POHIER	Mairie de Marles-les-Mines – Adjoint au maire
Aurélien PRUD'HOMME	DDTM62 – Chargé d'études PPRi
Paul RABIEZ	Mairie de Sachin – Adjoint au maire
Daniel SECQ	Association de Défense contre les Inondations de St Venant
Paul SCHOEMACKER	Mairie de Amettes – Adjoint au maire
Floriane TURQUIN POKKER	CABBALR
Luc VANDERMERSH	Allouagne Stop Inondation

Personnes excusées :

Bernard HELLEBOID	Mairie de Marest
Olivier LODYGA	SANEF
Marie-Claude PAGERIE	Mairie de Valhuon
	Association les Pieds dans l'eau

Mme AMBROISE, sous-préfète de Béthune préside la réunion de concertation de présentation du projet de PPRi de la vallée de la Clarence. Elle rappelle que cette réunion fait suite à celle de décembre 2019 où les services de l'État s'étaient engagés à présenter le projet de plan aux nouvelles équipes élues avant le lancement des consultations officielles. Mme la sous-préfète présente l'ordre du jour de la réunion qui se décompose en trois points :

- rappel de la position de l'outil PPR dans la politique nationale de gestion des risques naturels majeurs
- présentation des grandes phases d'élaboration du PPRi de la vallée de la Clarence
- présentation des prochaines échéances et suite de la procédure

Présentation des 4 piliers de la gestion des risques :

Au travers d'un diaporama qui sera consultable sur le site des services de l'État (www.pas-de-calais.gouv.fr onglet *Politiques publiques / Prévention des Risques majeurs / Plan de prévention des risques / PPRN inondation en cours / PPRN de la vallée de la Clarence*), M. LATURELLE présente les 4 piliers de la gestion des risques, à savoir :

- l'information
- la prévention
- la protection

- la gestion de crise

Ainsi, M. LATURELLE indique que le PPR ne constitue pas le seul outil de gestion des risques.

Présentation du projet de PPRi

Au travers d'un diaporama, lui aussi disponible sur le site des services de l'État, M LATURELLE et PRUD'HOMME retracent les différentes étapes d'élaboration du PPRi et présentent des exemples concrets d'application de ce plan sur les projets.

Suite à la présentation, les personnes en présence font part des questions et observations suivantes :

L'association Allouagne Stop Inondation se questionne sur le fait que l'ancienne école maternelle de la commune ne soit pas située en zone inondable.

La DDTM indique qu'une réponse au dernier courrier de l'association sur ce sujet est en cours de signature. De plus, elle indique que les éléments fournis par l'association ne montrent pas de manière probante que cette ancienne école, détruite depuis, ait été inondée en 2002. En outre, la DDTM a effectué les vérifications nécessaires qui ont permis de montrer que les secteurs inondés en 2002 apparaissent effectivement comme inondables sur la carte d'aléa du projet de PPRi. L'association est invitée à porter ses observations dans le cadre de l'enquête publique notamment auprès du commissaire enquêteur qui aura une vision impartiale de cette situation.

Un élu s'inquiète de ne pas avoir reçu de réponse à ses questions

La DDTM indique que l'ensemble des échanges qui ont eu lieu lors de l'étude du PPRi n'ont pas fait systématiquement l'objet d'une réponse individuelle. Cependant, les remarques et réponses formulées ont été intégrés au bilan de concertation. Si des questions demeuraient, la DDTM indique que les communes ont encore la possibilité de poser des questions lors des consultations officielles.

Les acteurs économiques souhaitent savoir si le projet de plan est consultable

A ce jour, le projet de plan n'est pas consultable mais les cartographies d'aléa portées à connaissance sont disponibles sur le site internet des services de l'État.

La DDTM indique que l'ensemble des membres du comité de concertation seront destinataires ou pourront consulter le projet de plan lors des consultations officielles. Dès lors, elles pourront faire part de leurs observations non seulement lors des consultations mais aussi lors de l'enquête publique.

Présentation des prochaines échéances

Le projet de PPR sera soumis aux consultations officielles en novembre – décembre 2020. Les communes et EPCI, au moyen d'une **délibération du conseil municipal ou communautaire**, pourront faire part de leur avis sur ce projet. La DDTM invite les communes à provoquer une réunion de leur conseil municipal si cette dernière n'était pas programmée pendant la période de consultations officielles.

A l'issue des consultations, le projet de plan sera soumis à enquête publique au cours du premier semestre 2021. A ce titre Madame la sous-préfète rappelle que les commissaires enquêteurs ont une position neutre sur le dossier, position contrôlée par le tribunal administratif.

L'approbation du plan est prévue à la fin du premier semestre 2021.

La Sous-Préfète,



Chantal AMBROISE